

PROPRIETE DE MME. CLARET

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 23-333 / COMMUNE DE LA TRANCLIÈRE (01)

Vente d'une éclaircie de chênes

Les arbres inventoriés sont numérotés et marqués de traits rouges

Superficie de la coupe : 18,5 ha

Parcelle(s) : A 152p

Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Chêne		6	11	14	21	30	5	3		2	1	93	159 m ³	1,71 m ³
Chêne sec	1	4	1	8	4		1					19	23 m ³	1,18 m ³
Chêne rouge						2		1				3	7 m ³	2,43 m ³
Châtaignier		1										1	1 m ³	0,80 m ³
												116	189 m ³	1,63 m ³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Expert forestier : Claude COURVOISIER

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les houppiers sont exclus de la vente

Exploitation par temps sec

Le délai d'exploitation est fixé le : 30 juin 2025

Distance moyenne de débardage : 1 km

Place de dépôt : sous réserve d'autorisation

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Côme LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 10 octobre 2020 – paragraphe 2.2.

